



Objet: Préavis 47/19

Roche, le 18.09.2018

COMMUNE DE  
ROCHE (Vaud)

# RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission nommée pour

l'examen Relatif au financement de l'étude préliminaire et avant-projet de reconstruction et réfection des chemins et collecteurs AF

	Séances	Emoluments	Signatures
Rapporteur : M. <u>Martin André</u>	X		
Membres : MM. <u>Portner Monica</u>	X		
» <u>Pilet-Caille Micheline</u>	X		
»			
»			
»			

Monsieur le Président et Messieurs,

Au vu de ce qui précède, la commission unanime est d'avis de suivre la proposition de la municipalité telle que présentée, soit :

Vu le préavis no 47/19 de la municipalité au conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire et avant-projet de reconstruction et réfection de chemins et collecteurs AF,

Sur le rapport de la commission chargée de l'examen de ce objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude et avant-projet pour un montant de CHF 37'500 FRs HT subside fédéral et cantonal à déduire,
2. de financer l'étude et avant-projet par la trésorerie courante
3. d'amortir en une fois la valeur de l'étude et avant-projet après déduction des subsides

Pour la commission: Portner Monica

Pilet-Caille Micheline

Martin André

Monsieur le président, Mesdames Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis no 47/19 relatif au financement de l'étude préliminaire et avant-projet de reconstruction et réfection de chemins et collecteurs AF, s'est réunie le mercredi 04 septembre 2019 en présence de Mr Nicolas Rochat délégué de la municipalité .

Mr Rochat a pu nous présenter les buts de l'étude préliminaire mentionnées dans le préavis et répondre à toutes nos questions.

La commission tient a remercier Mr Rochat pour sa disponibilité.

Selon le préavis, une grande partie des chemins AF ne sont plus adaptés au trafic actuel.

La commission fait une constatation un peu plus nuancée ;

Sur 22 kilomètres de chemins communaux, certains notamment dans le secteur bordant la route H 144 sont neufs.

D'autres ont souffert d'un manque d'entretien au quel il faut remédier dans un court délais pour être opérationnels sans réfections lourdes

Pour le reste, il s'agit de chemins qui n'ont jamais été conçus pour y recevoir un revêtement en dur ,bitume ou béton , et nécessitent une réfection complète.

Même constat pour les collecteurs, il y a du récent et ceux de la dernière guerre !

C'est justement le but de l'étude de faire un état des lieux complet et détaillé de ces infrastructures pour proposer les types et le calendrier des travaux à effectuer.

La municipalité a porté son choix sur le bureau RWB qui a une bonne expérience sur le sujet est reconnue par le canton pour ces compétences, et a déjà effectué les mêmes études dans les communes voisines.

La commission trouve ce choix parfaitement justifié et est d'avis que les honoraires proposés semblent raisonnables compte tenu du travail que cette étude représente.

La commission remarque que les travaux peuvent se réaliser sur une période de un à trente ans et que le financement concerne plusieurs acteurs, confédération, canton, commune et propriétaires.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime est d'avis de suivre la proposition de la municipalité telle que présentée, soit :

Vu le préavis no 47/2019 de la municipalité au conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire et avant-projet de reconstruction et réfection de chemins et collecteurs AF,

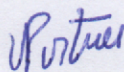
Oui le rapport de la commission chargée de l'examen de ce objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

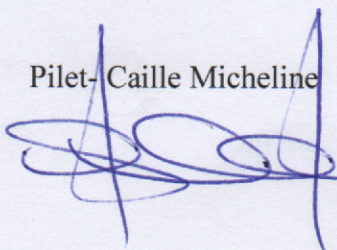
Décide 1. D'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude et avant-projet pour un montant de CHF 32'500FRs HT subsides fédéral et cantonal à déduire,

2. de financer l'étude et avant-projet par la trésorerie courante
3. D'amortir en une fois la valeur de l'étude et avant-projet après déduction des subsides

Pour la commission, Portner Monica



Pilet-Caille Micheline



Martin André.

